# Para

## Michna 4 - Chapitre 6

נָתַן יָדוֹ אוֹ רַגְלוֹ אוֹ עֲלֵי יְרָקוֹת כְּדֵי שֶׁיַּעַבְרוּ הַמַּיִם לֶחָבִית, פְּסוּלִים. עֲלֵי קָנִים וַעֲלֵי אֱגוֹז, כְּשֵׁרִים. זֶה הַכְּלָל, דָּבָר שֶׁהוּא מְקַבֵּל טֻמְאָה, פָּסוּל. וְדָבָר שֶׁאֵינוֹ מְקַבֵּל טֻמְאָה, כָּשֵׁר:

Si l’on a utilisé sa main, son pied ou des feuillages potagers pour diriger l’eau vers le récipient, l’eau est invalide. Mais si l’on a utilisé des feuilles de roseau ou des feuilles de noyer, l’eau est valide. Voici la règle générale : tout ce qui est susceptible de contracter l’impureté invalide l’eau ; tout ce qui n’est pas susceptible de contracter l’impureté ne l’invalide pas.

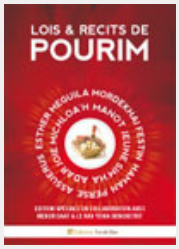


**Lois & Récits de POURIM**

Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Méguila d'Esther, réflexions sur la vraie joie"..."

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions